



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POUSSAN

Séance publique du JEUDI 27 OCTOBRE 2016

PROCES-VERBAL

L'an deux mille seize et le vingt-sept octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Poussan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques ADGE, Maire.

PRESENTS : Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Serge CUCULIERE, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Jeanne TABARIES, Jean-Louis LAFON, Michel BERNABEU, Jean-Claude PAGNIER, Marianne ARRIGO, Isabelle BAINÉE, Paula SERRANO, Stanislas THIRY, Jacques LLORCA, Danièle NESPOULOUS.

Etaient absents excusés avec procuration :

Florence SANCHEZ ayant donné procuration à Danielle BOURDEAUX ;
 Isabelle ALIBERT ayant donné procuration à Ghislain NATTA ;
 Nathalie CHAUVET ayant donné procuration à Jean-Claude PAGNIER ;
 Sonia REBOUL ayant donné procuration à Arlette RAJA ;
 Terry ADGE ayant donné procuration à Jésus VALTIERRA ;
 Pierre CAZENOVE ayant donné procuration à Jacques LLORCA

Absents excusés : Damien MAURRAS, Gilles FOUGA, Delphine REXOVICE, Christian BEIGBEDER, Liliane MOUGIN

Bien Mesdames et Messieurs bonsoir, je déclare la séance ouverte. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur BERNABEU, exceptionnellement. Pas d'autres candidats ?

Est-ce qu'il y a des observations sur le Procès-Verbal précédent ? qui est Pour ? bien merci à l'unanimité.

Nous allons vous demander d'ajouter deux notes de synthèses à l'ordre du jour. Une qui concerne la signature de la prolongation de ZAD des Condamines et de la Plaine et une autre qui concerne une provision au niveau budgétaire pour un problème que nous avons avec le personnel. Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que l'on rajoute ces deux délibérations ? Personne n'est contre.

L'ordre du jour :

- 1°) INTERCOMMUNALITE – CCNBT – Modification des statuts
- 2°) INTERCOMMUNALITE – CCNBT – Rapport annuel 2015
- 3°) FISCALITE – Taxe d'aménagement – Modification du taux
- 4°) URBANISME – Lotissement POUJOL – Intégration dans le domaine public
- 5°) ENVIRONNEMENT – I.C.P.E. – Avis sur Oikos

- 6°) URBANISME – Z.A.D. Renouvellement
7°) RESSOURCES HUMAINES – Provision pour litige

Danièle NESPOULOUS : Monsieur le Maire est ce que vous nous autorisez avant le début de la séance à dire un petit texte concernant notre groupe.

Monsieur le Maire : Allez-y

Danièle NESPOULOUS : merci, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes, les conseillers municipaux, cette déclaration solennelle n'a d'autre but que de préciser la nouvelle composition des membres constituants notre groupe minoritaire au sein du conseil municipal, le groupe Poussan Autrement. Le 23 mai dernier vous avez été destinataire de notre part d'un mail vous informant que nous avons engagé une procédure de demande d'exclusion auprès du Président de l'Association de Poussan Autrement à l'encontre de Gilles FOUGA et nous vous précisons qu'à ce titre il ne pouvait pas s'exprimer au nom de notre association. Ce message était suivi de la signature des membres de notre de groupe, notamment je cite Monsieur LLORCA, Delphine REXOVICE, Christian BEIGBEDER et moi-même cités, et Pierre CAZENOVE cités dans l'ordre de la liste électorale, mais j'aurai dû commencer par Pierre CAZENOVE. Donc je vous confirme aujourd'hui que les personnes que je viens de de nommer constituent désormais les membres du groupe élu sous l'étiquette Poussan Autrement. Gilles FOUGA ne faisant plus partie de l'association qui soutient notre action municipale. En effet le 13 septembre, lors de la dernière assemblée générale extraordinaire de notre association, la démission de Gilles FOUGA a été actée. En conséquence s'il souhaite toujours siéger au conseil municipal il appartient désormais à Gilles FOUGA de vous préciser à quel titre il s'exprime en séance lors de ses prises de paroles. Je vous remercie de nous avoir permis de clarifier la situation.

Monsieur le Maire : Très bien.

Les décisions du Maire : il y en a 5, la première concerne des litiges avec un salarié, pour mandater un avocat. Et tout simplement on a un contentieux avec la famille CADILHAC concernant les non paiements de loyer depuis maintenant pratiquement deux ans. Donc on mandate un avocat pour défendre la commune sur ce dossier.

La seconde concerne la défense de la commune devant le Tribunal, concernant une infraction en matière d'urbanisme lié à l'exécution de travaux ou l'utilisation du sol. C'est un contentieux au niveau de l'urbanisme.

La troisième concerne la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre visant à finaliser la révision générale du PLU et attribuer à l'entreprise information et territoire sis le Plein Soleil à MONTPELLIER, représenté par son gérant, Monsieur Philippe FAURE, pour un montant de 14 740 euros H.T. c'est tout simplement quelqu'un qui reprend le marché du PLU, vu que l'ancien mandataire a abandonné tous ses droits pour continuer ce dossier. Il nous a laissé tomber récemment, et il a fallu trouver dans l'urgence quelqu'un plus. On a lancé l'appel d'offres et c'est Mr FAURE qui a été retenu.

Les deux autres sont des décisions de résiliation de l'ancien prestataire, bureau d'études Idées le bureau d'études Terres Neuves.

Voilà pour les décisions du Maire.

Jacques LLORCA : sur le PLU avec le nouveau prestataire est ce qu'un échéancier impératif a été prévu parce que cela presse comme le dirait l'autre, administrativement et est ce qu'il n'y a pas de contentieux envisageable entre les sortants et le nouveau prestataire. Parce que je ne sais s'il y a un droit à propriété intellectuelle ou à production antérieure mais il ne faudrait pas qu'il y ait un contentieux qui en plus retarde éventuellement les choses, mais en tout cas l'échéancier.

Monsieur le Maire : on ne va pas rattraper le retard puisque le retard ne se rattrape jamais, mais c'est vrai que Terres Neuves nous avait donné un échéancier qu'on avait voté. On devait arrêter le PLU fin septembre. C'est ce qui avait été dit devant au moins 3 adjoints. Ils nous avaient fait un échéancier qu'il a été incapable de tenir pour diverses raisons. Il y a de gros problèmes internes sur cette structure et ils voulaient qu'on arrête le PLU au mois de janvier, ce qui était inenvisageable pour le clôturer avant le mois de mars, puisque vous savez qu'il faut le clôturer avant le mois sinon nous allons tomber dans des obligations qui ne sont pas celles que nous souhaitons. On a arrêté le contrat, on a vu avec nos avocats, il n'y a pas de problèmes là-dessus, ils se sont désistés, ils pourront attaquer s'ils le veulent derrière mais ça n'aura aucun problème avec la bonne marche de

ce qui va suivre. Et on a un nouvel échancier, le temps de remettre tout cela en route et en autre pour dire qu'ils n'iront pas au tribunal car ils n'ont pas trop intérêt à y aller. Ils nous ont fait passer tous les reliquats de travail qu'ils nous devaient parce que tout ce qui a été fait a été payé. Donc a priori il n'y a pas de soucis là-dessus.

RAPPORT N°1 : INTERCOMMUNALITE – CCNBT – Modification des statuts

Nous vous présentons la délibération du conseil communautaire décidant de la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes Nord Bassin de Thau (C. C. N. B. T.), conformément aux dispositions de la loi NOTRe.

I - les compétences obligatoires,

Aménagement de l'espace communautaire

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Schéma de cohérence territorial et schéma de secteur

2°) Développement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 du CGCT
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme dont la création d'un office de tourisme

3°) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

4°) Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés

II – Compétences optionnelles

1°) Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre des schémas départementaux et soutien des actions de maîtrise de la demande d'énergie

2°) Assainissement

3°) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaires et élémentaires d'intérêt communautaire.

III – Compétences facultatives

1°) Politique du logement et du cadre de vie pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

2°) Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

3°) gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du Code de l'environnement (GEMAPI) pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.

IV – Compétences supplémentaires

1°) Collecte, traitement et valorisation des déchets conchylicoles et des déchets professionnels à l'exclusion des déchets industriels

2°) Capture des animaux errants et création d'une fourrière animale

3°) Diagnostics et fouilles archéologie préventive

4°) Gestion des eaux pluviales : élaboration du schéma directeur

5°) Organisation de la fête des Augustales à Loupian

6°) Organisation du marché de Noël intercommunal à Mèze

7°) Soutien aux animations et festivités locales des communes de la CCNBT

8°) Soutien à l'organisation du festival de Thau

9°) Gestion des espaces naturels sensibles d'intérêt communautaire

10°) Gestion d'une brigade de police rurale

Je vous propose de donner un avis concordant à la mise en conformité des statuts de la CCNBT conformément aux dispositions de la loi NOTRe.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jacques LLORCA : ce ne sont pas des questions, mais des remarques. La remarque de fond c'est qu'il faudra peut-être ou même sûrement envisager par rapport à la future entité lorsqu'il y aura la fusion, ce qui serait intéressant c'est d'avoir en préalable des votes qui sont pris dans les communautés supra, donc là la CCNBT, d'avoir le débat préalable en conseil municipal pour qu'on sache finalement quand on vote, là c'est le cas à la CCNBT, qu'on vote en s'appuyant sur le vote du conseil municipal et c'est dommage qu'on inverse en quelque sorte et qu'on soit obligé de constater ce qu'a déjà voté en réalité la CCNBT. Puisque c'est déjà le cas et que c'est déjà voté.

2^{ème} remarque, ce qui a déjà été voté n'est jamais que la compilation de toutes les actions que mènent la CCNBT déjà. Et je pense que cette compilation comme on est en fin de parcours, c'est afin qu'elle soit inscrite de fait dans la nouvelle entité pour essayer de ne rien oublier, ce qui donne un peu une espèce de patchwork un peu compliqué et pas fatalement très bien organisé.

Donc pour l'avenir, il serait, moi il me semble, plus efficace pour nous tous d'être pré informés et pré participatifs afin d'éclairer les votes que l'on porte ensuite dans l'entité qui décide finalement. Et là on est que dans un enregistrement qu'on ne peut que favoriser bien entendu, puisque c'est l'existant.

Monsieur le Maire : oui sachant qu'effectivement on a toutes les compétences qu'elles soient obligatoires, optionnelles, facultatives ou supplémentaires, sachant que je ne sais pas si c'est ce que le Préfet a retoqué ou non, a priori il a retoqué quelque chose parce que ce n'est pas tout ce que l'on fait. Je pense qu'il y a des choses qui ont été rajoutées, et que le Préfet ne souhaite pas. Sachant que sur la première année on aura que les 3 compétences obligatoires finalement à finaliser.

Mais après effectivement, on compte faire un conseil informer ou faire venir le DGS de la CCNBT qui va nous exposer tout cela en détail par rapport à tout ce qui est réglementaire et tout ce qui va changer à partir de l'an prochain sur la première année notamment.

Ce sera peut-être le moment de glisser ce qu'il y a à glisser. Là les techniciens travaillent, nous on a travaillé politiquement au niveau du bureau de la CCNBT mais je ne suis pas forcément d'accord avec beaucoup de choses qui ont été rajoutées parce que comme tu l'évoques c'est un peu le catalogue de la redoute, excusez-moi, ce n'est pas de la réclame mais presque, en rajoutant des choses qui n'ont pas lieu d'être rajoutées.

Donc si c'est cette délibération qui a été retoquée en Préfecture je ne suis pas trop surpris par tout ce qui a été rajouté, parce qu'il y a des choses qui n'ont rien à faire là-dedans.

La CCNBT ne m'a pas appelée, j'ai l'information autrement, j'espère que ce n'est pas celle-là qui a été retoquée parce que sinon cela nous obligerait d'une part à redélibérer à la CCNBT et d'autre part à redélibérer ici.

Jacques LLORCA : après il y a aussi une autre remarque de fond, c'est dans les compétences obligatoires, il est en est une, moi j'ai déjà fait une intervention à la CCNBT sur ce sujet, il en est une considérable, c'est le développement économique, ce qui serait intéressant en conseil municipal c'est d'avoir aussi des bilans d'étapes pour savoir où on en est du développement économique et là à la veille de la fusion un bilan réel parce qu'autant que j'ai pu le mesurer avec les petits moyens qu'a ce qu'on appelle la minorité ou l'opposition, on ne mesure pas bien le volume, ni la densité de l'efficacité du développement économique et il y a pleins de questions qui restent en suspens, des investissements sur des ZAE, on ne va pas pérorer, qui sont considérables mais dont l'effectivité ou l'efficacité ou la rentabilité sont loin d'être démontrés et donc il serait bien quand même au-delà de l'approche purement technico-administrative d'avoir aussi le contenu, parce que ça ce n'est pas cette question que je soulève, elle est immédiatement en prise directe avec la question ajoutée tout à l'heure dont on a discuté, le port de Sète, l'arrière port de Sète, tout ce tient mais en terme non pas que de descriptif, en terme de contenu. Et ce type d'information, on ne la partage pratiquement jamais nulle part, ce qui est un peu regrettable.

Monsieur le Maire : oui parce que ces informations, on les avait à l'époque où on avait la taxe professionnelle, on avait ce que rapportait chaque village ou ville, sachant que Poussan les 4 dernières années étaient largement devant et a été le dindon de la farce quand on est passé en TPU pour synthétiser. Et c'est vrai que depuis qu'on a plus la taxe professionnelle ça s'évalue beaucoup moins facilement. Ça peut s'évaluer mais à la

période où ça s'est arrêté, et sur Poussan j'ai été surpris par la nombre de personnes qui travaillaient sur la zone de Poussan.

Après sur la création et beaucoup de choses concernant ces zones on ne sait pas faire et on veut continuer à faire, pour résumer et donc on se plante littéralement, systématiquement chaque fois, d'où l'emprunt de 5.5 millions qui a été fait il y a 2 ans sur 40 ans, je vous passe tout le reste, pour compenser tous les achats de terrains qui ont été faits et qui serviront à la pie grièche pour ne citer que cela.

C'est vrai qu'on est pas très bons pour ne pas dire mauvais sur la CCNBT concernant le développement économique et les zones que nous avons en activité et celles qui sont en gestation ou qui ont été abandonnées pour ce que j'évoque.

C'est vrai que le fait qu'on mette cette compétence obligatoire, d'un autre côté je pense qu'ils sont bien meilleurs que nous. C'est à souhaiter tout au moins, voilà. On aura la confirmation sur ce conseil informel qu'on fera de ce qui va être pris en priorité la première année, sur les compétences obligatoires notamment.

Danièle NESPOULOUS : concernant les compétences optionnelles, la 3^{ème} compétence qui inclue les équipements de l'enseignement pré élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire qu'est-ce que c'est que ces équipement d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire : on s'est posé la question, a priori on n'a pas trouvé grand-chose parce qu'effectivement c'est quelque chose qui dépend de l'éducation nationale notamment quand on parle de l'enseignement pré élémentaire et élémentaire.

Danièle NESPOULOUS : les équipements, pour l'instant c'est de la commune.

Monsieur le Maire : équipement c'est commune

Danièle NESPOULOUS : Pourquoi d'intérêt communautaire ?

Monsieur le Maire : je ne sais pas pourquoi il y a marqué cela. Cela fait partie des choses que nous avons proposé et qui seront retoquées parce que comme vous l'évoquez, et que nous en avons parlé aussi, ce n'est pas forcément lié.

Yolande PUGLISI : je pense me rappeler une réflexion de Mr DALBIGOT quand il nous a présenté, c'est une compétence qui doit apparaître, cela fait partie de la loi NOTRe et même si on ne l'a pas à l'heure d'aujourd'hui, elle doit apparaître. C'est pour être compatible à la loi NOTRe et pour amener à la fusion, il faut que ces compétences soient stipulées dans ces termes.

Danièle NESPOULOUS : ça correspondra donc à quelque chose ? sinon ça n'y figurerait pas et est-ce que vous avez une idée de ce que ça peut évoquer ?

Yolande PUGLISI : aujourd'hui on l'a pas, demain on ne sait pas, voilà.

Monsieur le Maire : je ne pense pas que ce soit lié à une structure comme la fusion, c'est dans la loi effectivement, parce qu'il y a quelque chose qui doit être prévu, nous a priori ça ne nous concerne pas, mais bon comme l'évoquait Madame PUGLISI, c'est dans la loi. Tout cela est très complexe effectivement.

Yolande PUGLISI : c'est très codifié et on a posé les mêmes questions et voilà c'est très codifié, il faut que les codes soient respectés sinon c'est retoqué.

Danièle NESPOULOUS : d'où l'importance que tout le monde entende la même chose parce que dans ces cas-là on peut mettre un inventaire à la Prévert et puis pourquoi pas un fourre-tout.

Monsieur le Maire : oui après sachant qu'il faudra quand même retenir ce que l'on doit retenir, parce que c'est éligible mais on ne peut pas tout retenir. Heureusement d'ailleurs, parce que les contribuables ne seraient pas contents et nous non plus puisqu'on est des contribuables aussi. Nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient, merci à l'unanimité ;

RAPPORT N° 2 : INTERCOMMUNALITE – Rapport annuel sur les prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2015.

Il est mis disposition à disposition du public qui peut venir le consulter en mairie. On en prend acte.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

Qui est pour ? qui est contre ? adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 3 : FISCALITE – Taxe d'aménagement – Modification du taux.

Ghislain NATTA – rapporteur : on va revenir sur la Taxe d'Aménagement, il y a un moment qu'on en parle pour différentes raisons.

Cette T.A. a été mise en place au 1^{er} mars 2012 et s'est substituée à la T.L.E et donc la commune par délibération en date du 28 novembre 2013 avait modulé le taux de cette nouvelle taxe dans certains secteurs de la commune ou l'on avait porté le taux de 5 à 7%.

On a vu lors du dernier conseil municipal que des difficultés sont apparues par rapport à la participation forfaitaire de l'assainissement collectif ou dans ces cas de figure on doit reverser une partie de la taxe à la CCNBT, donc on avait déjà envisagé lors de ce précédent conseil de ramener cette taxe à 5% pour ne pas être sur le coup d'un reversement au bénéfice de la communauté de communes.

Je vous propose de ramener l'ensemble du territoire de la commune de Poussan à un taux de 5%.

Monsieur le Maire : des questions ? nous allons voter, qui est pour ? adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 4 : URBANISME – Lotissement POUJOL – Intégration dans le domaine public.

Serge CUCULIERE - rapporteur : c'est un transfert de voirie dans le domaine de la commune. Cela concerne le lotissement dit Pujol qui a été demandé à l'unanimité par les co-lotis. C'est une petite voirie en bon état sur lesquels les réseaux sont gérés par les concessionnaires, c'est comme si elle était communale, mais elle ne l'est pas, donc nous allons délibérer pour qu'elle le soit.

Monsieur le Maire : des questions ? Nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient.

Danièle NESPOULOUS : je voulais demander si pour tous les lotissements ça se passe de la même façon que pour le lotissement Pujol,

Monsieur le Maire : pas tous parce qu'ils ne correspondent pas tous, pour répondre. Là on a un point de retournement, on a beaucoup de normes qu'on impose, si c'est une impasse on ne la prend pas. Si c'est une impasse avec un point de retournement on le prend, encore faut-il que la voirie et les réseaux soient en bon état. Ce lotissement qui était privé et considéré pratiquement comme public depuis des années parce que la poste y va, les poubelles y vont, les prestataires entretiennent les réseaux comme si c'était communal, donc il suffisait de régulariser ce genre de problème.

Serge CUCULIERE : c'est à examiner si jamais la commune n'a pas intérêt à le prendre parce que la voirie est en mauvais état, on sent des problèmes à le prendre et bien, on ne le passera pas en conseil municipal. On ne va pas passer en conseil municipal pour ne pas prendre.

Monsieur le Maire : donc on a voté à l'unanimité, merci

RAPPORT N° 5 – ENVIRONNEMENT – I.C.P.E. – Avis sur OIKOS

Serge CUCULIERE – rapporteur : c'est l'extension d'OIKOS. Si vous voulez je vous le lis, il y a une enquête publique actuellement. Aujourd'hui il y a une réunion d'information publique, jeudi 27 à OIKOS. Dans le cadre de l'enquête publique qui elle a lieu du 17 octobre au 26 novembre. Donc il y a cette procédure qui est en cours et l'enquête se situe sur la commune de Villeveyrac. Cette de l'enquête publique unique relative à :

- La demande d'autorisation d'exploiter l'extension de l'installation de stockage de déchets non dangereux située à Villeveyrac

- La demande d'institution de servitudes d'utilité publique portant sur les terrains situés dans la bande de 200m autour de la zone d'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux située à Villeveyrac
- La mise en comptabilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Villeveyrac par déclaration de projet portant sur le classement de la zone nécessaire à la réalisation du projet d'extension de l'installation de stockage de déchets non dangereux.

Je vous propose de donner un avis favorable, parce que c'est vrai que la question des déchets, on a la chance dans notre communauté de les traiter en interne, on n'exporte rien, les déchets on les fait chez nous. Cette installation fonctionne depuis pas mal d'années, c'est ce qui a fait que la CCNBT s'est mise là-haut.

Donc OIKOS fonctionne depuis pas mal de temps et puis c'est vrai que les déchets ça avance et donc il faut prendre des dispositions pour ne pas être pris de court et donc agrandir le site.

Donc il a été choisi au départ parce que le terrain était favorable, et bon de l'étendre c'est toujours favorable de le faire. Et ce qu'on entend par terrain favorable c'est des sous-sols argileux. C'est un site qui s'y prête, l'intérêt c'est qu'on agrandi sur place donc c'est quand même moins cher, parce qu'en plus ce n'est pas un agrandissement qui impose de tout pétarder, on fait un trou à côté qu'on remplit.

Je vous propose de délibérer favorablement.

Monsieur le Maire : sachant qu'on est déjà un peu retard sur ce dossier pour diverses raisons, et c'est vrai qu'on est limité là parce qu'effectivement on avait un peu vu le retard que ça avait pris. Le dernier casier qui est en service actuellement n'est pas loin de la saturation. Donc il y a urgence d'ouvrir ce nouveau casier, sachant que ce casier aura un temps de vie d'une dizaine d'années. Et donc après il faudra trouver un autre principe pour le faire parce que sur Villeveyrac, je pense que ce ne sera plus autorisé. C'est le dernier casier où nous aurons l'autorisation d'enfourir.

Jacques LLORCA : justement deux questions en quelque sorte par rapport à l'avenir. Est-ce que ce site a vocation à recevoir après la fusion des 2 communautés partie de ce que viendrait d'en bas, si j'ose dire. Et la 2^{ème} tant que j'y suis. Quand on a l'évaluation de l'évolution de la population d'ici 2030 sur le Nord Bassin de Thau, grosso modo, c'est 20 000 habitants de plus, à travers le SCOT et est ce qu'on intègre déjà, puisque c'est demain, le traitement des déchets sur le site qu'il faut gérer d'OIKOS.

Monsieur le Maire : la 1^{ère} question, les gens de Thau Agglo travaillent déjà avec nous sachant que cette usine sur Villeveyrac, on a l'enfouissement, ça c'est les ordures ménagères et ça ne concerne que la CCNBT. Et puis on est en partenariat avec Thau Agglo sur tout ce qui est recyclable. Et donc on avait quelques soucis à l'époque parce qu'ils triaient beaucoup moins bien que nous dans le secteur de Thau Agglo, ils trient beaucoup moins bien parce qu'ils n'ont pas de double poubelles sur la communauté d'agglo, ils n'ont que des points d'apport volontaire, donc c'est vrai qu'ils trient un minimum par rapport à nous. Et ce n'était pas toujours très bien fait.

Donc les rejets étaient brûlés dans leur four, ce four pour l'instant pour répondre à cette question on restera sur un statu quo sur ce qui se passe actuellement. Le four de Sète va être remis à la norme avec la nouvelle association à laquelle nous participerons.

Quand j'évoque la durée de vie du dernier casier qui est de 10 ans, derrière il faudra envisager dans les 10 ans qui viennent ce qui sera fait par la suite. Parce qu'on se rend compte que des communes et de grosses agglos pas très loin sont obligées d'aller vider leurs ordures ménagères dans d'autres départements limitrophes.

Donc là pour les 10 ans qui suivent on est tranquille malgré l'évolution et c'est à souhaiter que ces casiers durent 10 ans. Le fait qu'on brûle pour l'instant ce qui n'est pas prêt d'être reçu, ce qui est impropre à être recyclé, permet de ne pas le mettre dans les casiers. Parce qu'il fut un temps où on mettait tout ce qui était impropre à recycler dans les casiers. Ce qui veut dire que ce sont des volumes beaucoup plus importants et là le casier qui était prévu sur 10 ans aura duré 8 ans.

Donc c'est à souhaité que l'on continue pour la vie de ce futur casier à trier ou qu'on améliore notre tri. Pour répondre cela ne changera pas le fonctionnement actuel. Par contre on participera à la remise à la norme du four de Sète et autre chose aussi.

Nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient ? adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 6 – URBANISME - Z.A.D. - Renouveau

J'ai à votre disposition, on ne l'a pas envoyé à tout le monde parce que c'était un peu lourd, je tiens à votre disposition le rapport de présentation. On peut le faire passer à ceux qui le souhaitent sachant qu'on ne va pas travailler sur le cahier de présentation.

Tout simplement cette ZAD se termine demain. La première délibération Préfectorale concernant cette ZAD se termine demain. Donc il y avait urgence parce que les services de la Région se sont trompés sur la date ils pensaient que c'était décembre.

Et donc on l'a rajouté au dernier moment, ce n'est pas un piège, parce que sinon tout cela risquait d'être retoqué et encore on est pas sûr que ça ne le soit pas.

On reprend le même système, l'Etat nous a demandé de reprendre pratiquement le même système de délibération que nous avons pris en 2009, nous on souhaitait ne prendre que la Plaine sans les Condamines. L'Etat a dit non si on renouvelle, on renouvelle la totalité, sachant qu'on a des gardes fous concernant que ce soit et les Condamines et la Plaine, on a des gardes fous qui nous permettent de ne pas inclure les Condamines dans la future zone d'arrière port de Sète. Est-ce que je vous lis ce qui est prévu, ou bien vous l'avez lu ?

est ce qu'il y a des questions ? je pense qu'il y en a ?

Jacques LLORCA : en fait plus qu'une lecture, on est un peu pris par surprise tous. Et d'autant pris par surprise qu'on est en train de lire très attentivement le pré rapport de la Région, on est pas du tout en continuité avec ce que nous avons voté à l'unanimité lors du dernier conseil municipal.

Puisque la concertation en interne se fait entre élus, pour essayer d'instruire positivement une démarche qui a la fois a pour ambition de dynamiser la Plaine en terme de développement économique et en faisant beaucoup référence à des industries nouvelles fondées sur l'intelligence artificielle pour schématiser à l'extrême, et puis de l'autre cote la mise en place d'un établissement que l'on appelle Lycée qui serait une plateforme de formation, elle aussi très axée à la fois sur les métiers qui pourraient être présents sur la Plaine et les métiers d'avenir ainsi que sur la réponse à apporter aux métiers présents sur le port et en continuité avec le développement du Port.

On avait aussi émis dans les débats antérieurs des remarques lorsque Mr LUBRANO était venu, des remarques préventives en disant « attention les Condamines on ne les inclut pas mais il faut les préserver et il faut quand même les aménager positivement d'une part dans le domaine de l'écologie, faire un environnement positif et d'autre part dans l'agriculture, pourquoi pas la viticulture, pourquoi pas l'horticulture et en même temps en intégrant et des agriculteurs et des viticulteurs et des techniques, là aussi de plus en plus à la fois traditionnelle et de pointe.

Et dans les relations que l'on a eues avec la Région dans ces intervalles, la Région essayait verbalement de nous sécuriser en disant mais vous verrez ce qui est en train de se faire, de se penser va dans le sens de ce que vous dites. Alors schématiquement c'est vrai pour une partie, alors en très clair dans le projet des 105 hectares initiaux, la Région retient 52 hectares, j'arrondi, pour les Condamines et justement dans la perspective à la fois de l'agriculture et d'une protection de l'environnement conforme aux aspirations des Poussannais.

Et puis surtout parfaitement conforme aux débats internes qu'il y avait dans la majorité Régionale qui voyait une opposition entre le parti essentiel, le PS et la minorité indispensable, Nouveau Monde. Et les uns partisans Nouveau Monde de l'écologie, voire de l'agriculture et les autres plus de la base logistique de l'arrière port de Sète. Donc la concession en interne qui a été faite, elle est actée, dans le rapport de la Région, c'est 52 hectares des Condamines, ce sera agricole, ce sera toute forme d'agriculture et ce sera écologique. Quelque part un camp minoritaire a la Région a été satisfait et de l'autre côté le rapport est extrêmement riche d'ailleurs et sans doute remarquablement fait, mais il est exactement comme les voies maritimes et celles à laquelle ils font référence, la grande voie est ou ouest du transport des conteneurs à travers les océans et la Méditerranée et vers l'Europe du Nord.

C'est une voie unique qui dit « voilà Poussan c'est hyper intéressant puisqu'il y a une superficie de disponible 40 Ha, d'un seul tenant, très facilement accessible par la R600 » et ça rejoint les remarques que faisaient Mr le Maire l'autre jour en disant vous avez vu les travaux, on fait les sondages, etc etc.

Bien oui les sondages c'est pour deux fois deux voies, transports lourds, camions, port branché immédiatement sur le site à venir de la base logistique de 40 Ha. Et dans le descriptif qui est fait dans ce rapport, c'est parfaitement emboîté, il n'y a pas une seule hésitation, tout est pensé et tout aménagement est pensé pour aboutir à l'exclusivité de la base logistique des fameux 40 Ha, le différentiel est 12 ou 13 Ha, la Région, je vais ironiser, courageusement dit c'est de l'habitat dispersé, c'est immaîtrisable, je vais être vulgaire « demerdez

vous, c'est quelque part la cabanisation, cela ne nous intéresse pas, on ne va pas s'y frotter les mains, donc ça pas touche ».

Mais 40 Ha, c'est la base logistique et nous voilà aujourd'hui avec un échancier brusque qui est de décider aujourd'hui de 50, 52 Ha donc des Condamines dont j'ai décrit la nature et 40 Ha exclusivement consacrées aux containers. Et la démonstration qui est faite, elle est par ailleurs très intéressante, développement jusqu'à présent du port de Sète, des investissements qui ont été faits sans le port de Sète amène en quelque sorte fatalement à cette zone puisqu'ils démontrent que les secteurs de La Peyrade Nord et Sud, canal La Peyrade, ou la zone de la Foir'fouille sont incompatibles avec une base logistique pour pleins de raisons, ça coûterait trop cher de retrouver des superficies pour les activités existantes, c'est trop petit, trop urbain, c'est mal approvisionné et c'est par petit morceau.

C'est chaque fois 10 Ha, 13 Ha, 14 Ha, donc ça n'intéresse pas les logisticiens disons. Et ça va jusqu'à l'analyse de l'emploi, il faut donc le savoir, la démonstration qui nous est faite c'est que le Port de Sète induit 1000 emplois directs ou à peu près qui équivalent à 900 temps pleins, et en indirect 1000, 1200 de plus, ils font aussi une démo sur ce que ça rapporte en terme fiscal sur les 3 communes, Balaruc-les Bains, Frontignan, Sète, les plus positivement impactées et sur l'activité de l'ensemble du secteur et en même temps, je dirai presque coquinement dans le rapport nous est présenté le taux de chômage du Nord et du Sud du Bassin de Thau qui crève les plafonds par rapport au taux national et même par rapport au taux Départemental puisqu'on est pratiquement à 15 et à 18 presque 19%.

Donc on est en quelque sorte dans un entonnoir qui nous amène à dire qu'on ne peut pas faire autrement et puis on le boucle en disant en plus le chiffre je l'évoquais tout à l'heure, la population du Nord Bassin de Thau va passer à plus 20 000 habitants d'ici 2030 et Poussan vous allez passer à 4 000, c'est le chiffre qui est dedans, moins ceux que nous avons déjà accueillis.

Autrement dit il faut créer des emplois. Et le bouclage du dossier c'est de dire il y aura environ 800 emplois induits de plus directs si tous les aménagements de ce port sont faits. Et dans le dernier aménagement que vous connaissez tous, c'est le fameux quai H, 6 Ha de terrepleins qui ont été aménagés pour déposer les containers mais sur une piste glissante en quelque sorte. C'est-à-dire qu'on les pose mais il faut les emporter vite pour ensuite les dépoter puis les reconditionner une fois qu'on a décomposé puis composé les contenus. Et c'est là qu'une évidence saute aux yeux, ce que moi je pense depuis toujours, lorsque Georges Freche envisageait de nous intégrer dans le grand Montpellier, la seule richesse que nous avons c'était la situation espace.

Voilà ça se concrétise aujourd'hui et alors par rapport à ça quand nous avons développé ensemble et bien l'autre jour, nous continuons à réfléchir ensemble à la notion d'établissement lycée et d'activité newlook si j'ose dire, sur Nord Bassin de Thau et singulièrement autour de Poussan et on se retrouve devant rien puisqu'on est enfermé dans le système de container. Alors nous on aboutit, en ce moment on en débattait, c'est pour cela qu'on était légèrement en retard tout à l'heure, y compris par téléphone, on se disait est ce que Monsieur le Maire il n'y aurait pas moyen devant par exemple ce que je viens d'exposer n'est que la lecture que vous auriez pu faire des rapports exhaustifs de la Région, est ce que d'extrême urgence on ne pourrait pas obtenir lundi, mardi qu'un élu et pas uniquement des techniciens, un administratif de la Région vienne en conseil municipal nous dire de façon autorisé, parce que nous on parle mais on est pas autorisé, donc officielle et représentative, ce qui nous attend pour qu'en même temps on puisse dire mais nous on vous demande aussi, cela s'appelle un compensation, un cohérence en tous les cas, sur la Plaine un aménagement complémentaire ou supplémentaire qui ne soit pas que des containers, sur la Plaine un établissement scolaire adapté ou bien adapté aussi mais la Région n'y mettra pas les doigts avec le développement de Sainte Catherine, puisqu'on nous annonce on ne sait plus combien, 2 000, 2 500, 3 000 moins habitants de plus sur ce secteur, il est toujours temps de continuer à parler d'un lycée mais il faut absolument que la Région prenne une position au moins de principe, si ce n'est une décision parce que la décision on comprend bien qu'on ne va pas leur demander à eux de nous respecter en prenant le temps élémentaire et on ne peut pas leur faire le coup de leur dire sous 24 heures, répondez nous qu'on a un lycée, c'est impensable.

Mais en même temps ce serait bien de sursoir à la décision en disant et bien voilà en terme de procédure élémentaire et respectueuse au moins, entendons-nous pour voir si oui ou non on s'entend parce que si c'est le projet très précis qui est développé ici, c'est très clair c'est 40 Ha donc de containerisation et c'est vraiment pas autre chose, c'est une 600 à double voie et c'est, il ne faut quand même pas l'oublier, ça pourrait être très positif, c'est à l'intersection de l'A 613 et de l'A 600 un aménagement de la redistribution routière y compris vert l'autoroute, puisque le nœud autoroutier intéresse évidemment de près la logistique, bien entendu. Ce n'est pas une question c'est une interpellation, voire une suggestion.

Monsieur le Maire : Pour répondre quand même à une partie, moi je ne sais pas où tu as lu qu'il n'y aurait que des containers, on a pas dû lire la même chose, le quai H, il faut l'interpréter avec les vrais résultats, tous les containers ne repartent pas par camion, il y a des containers qui repartent par cabotage exactement pareil, plus de la moitié de ce quai H a été fait pour recevoir un maximum de containers pour pouvoir les stocker pour qu'ils repartent.

Tout n'est pas effectivement comme tu l'évoquais à venir pour être reconditionné. Moi je ne l'ai pas lu dans ce sens effectivement. Au-delà de ça c'est un rapport, je pense qu'ils n'ont pas trop pris le temps d'aller au fond de certaines choses d'où l'intérêt de discuter parce que rien n'est arrêté en ce qui concerne ce qu'il va y avoir sur cet arrière port, on sait qu'il y aura des containers qui seront reconditionnés, ça c'est sûr mais pas en totalité comme on peut le penser.

Moi le quai H il n'a pas été fait pour justement que les containers repartent immédiatement. Je ne suis pas, on est prudent aussi, la Région et les services ne communiquent pas au bon moment mais au-delà de cela on a un impératif. C'est-à-dire si on ne vote pas aujourd'hui ce n'est pas la peine de voter et ce n'est pas la peine de demander quoi que ce soit.

Il y a quand même un avantage au niveau de la ZAD, je rappelle que ce n'est qu'une ZAD et je rappelle ce que c'est, parce que moi j'aime bien les gens qui noircissent un peu le tableau.

A un moment il faut quand même essayer d'avancer, la ZAD c'est justement pour que les terres ne se vendent pas à n'importe quel prix et à n'importe qui. Si demain on n'a pas de ZAD je vous garantis que la Plaine est vendue dans les 6 mois qui viennent et puis on verra qu'on aura un nouveau camping international. Après il ne faut pas venir se plaindre sur les constructions illicites et sur beaucoup de choses.

Cela permet de réduire beaucoup de choses et c'est une ZAD. Effectivement ils ont pondu un rapport pour donner un minimum d'information, le rapport n'est pas forcément ce qu'on souhaiterait même s'ils nous tranquillisent sur les condamines, effectivement, ils ne les toucheront pas puisqu'ils ne peuvent pas les toucher. Après derrière sur le reste tout reste à la discussion mais moi je ne noircis pas le tableau, pour moi il n'est pas noir et il est loin d'être noir. Il y a au moins l'avantage que sur cette ZAD on est pas sur quelque chose qui va sortir demain, d'une part et ça nous laisse la latitude de pouvoir discuter effectivement, comme tu l'évoques mais de discuter là sur des sujets bien concrets qui n'ont rien à voir avec l'achat ou la vente de terrains. Mais là cela permet de régulariser le prix et que tout ne parte pas là où partent les $\frac{3}{4}$ des terrains agricoles actuellement.

Parce que personne n'est vendeur, personne n'aime l'argent mais je vous garantis que quand on vous donne 10 fois le prix de la valeur des terrains et bien les terrains partent, avec les $\frac{3}{4}$ qui sont passés en dessous de table, donc la ZAD ça a au moins l'avantage de protéger ces terres agricoles.

Après sur le reste on peut discuter avec la Région, beaucoup plus sereinement que ce qu'on le fait actuellement puisqu'il y a eu de la précipitation vue que les services se sont plantés et ils l'assument et c'est très contraignant pour tout le monde de devoir le voter aussi rapidement.

C'est pour cela qu'on ne va pas surseoir à ce vote ce soir, ou on vote ou on ne vote pas, donc je vous propose de voter le renouvellement de cet arrêté préfectoral qui sera peut-être retoqué par rapport au manque de délibération au niveau de la Région aussi.

Danièle NESPOULOUS : non seulement on nous le demande rapidement mais là on occulte la consultation possible de la population ou l'information de la population.

Alors il y a comme une contradiction entre tout ce que nous faisons. On fait dans la précipitation quelque chose qui engage l'avenir de Poussan de façon très importante, on a des souhaits, on ne sait pas s'ils seront respectés, en tout cas on pourrait avoir un moyen de demander à la Région une compensation, mais là si on vote et qu'on leur donne un blanc-seing on aura aucun poids dans la discussion et ce que je regrette c'est qu'il n'y a aucune vision d'ensemble sur ce que l'on souhaite pour Poussan.

Et là entre deux portes on nous envoie un rapport, ne me dites pas quand même que du côté administratif à la Région, ils ne disposent pas de quelqu'un qui puisse réfléchir et correctement réfléchir et qui ne nous mette pas le couteau sous la gorge en nous disant il faut voter cela, c'est urgent.

Mais autour de la table est ce que vous avez conscience que nous engageons Poussan sans contreparties, sans compensations possibles, que nous l'engageons et que la Région fera ce qu'elle voudra sur la Plaine, s'il n'y a pas de discussions avec un élu tel qu'il soit de la Région, représentatif et qui nous « rassure » parce que tout ce qui est écrit, si quelque part vous n'avez pas lu les mêmes conclusions concernant cette zone de la Plaine exclusivement réservée aux containers, cela veut dire qu'on ne le regarde pas avec les mêmes yeux et cela veut dire que par là en prenant cette décision, nous allons à nouveau provoquer un affrontement entre

Poussais et que c'est illogique par rapport à toutes les discussions que nous avons eu, c'est d'un illogisme-là qui crève les yeux.

On ne peut pas ici ce soir, en l'absence de beaucoup de personnes autour de cette table d'élus, on ne peut prendre de décisions aussi importantes pour l'avenir de Poussan sans avoir un minimum d'informations de la part de la Région.

Alors-moi si vous voulez donner un blanc-seing, c'est sûr que vous avez la possibilité de le faire vous êtes plus nombreux, mais là ça se fait au détriment de Poussan, de la population, il faudrait qu'il y ait autour de la table une prise de conscience qu'il faut qu'il y ait une logique dans ce que nous faisons, on ne peut pas avoir voté au cours du précédent conseil municipal quelque chose en ayant un vote unanime et aujourd'hui unanimement dire oui on vote pour cela même si on a pas des compensations, c'est pas logique, là on nous met le couteau sous la gorge, on nous prend pour des moutons et là je ne sais pas autour de la table ce que chacun en pense, est ce que tout le monde a lu ce rapport, est ce que tout le monde en a eu les mêmes conclusions.

Si oui, c'est à désespérer, je pense qu'il y a moyen de réfléchir et de réfléchir à ce qui est bon pour nous et en tout cas dans la logique de ce que nous souhaiterions faire pour Poussan.

On ne peut pas continuer à discuter de l'implantation d'un lycée avec tout ce qu'il y a autour, c'est tout ce qui va avec, c'est-à-dire que sur la Plaine, on plante des activités qui soient en lien avec ce qui se fera dans le lycée. On ne veut pas non plus voter et dire à la Région, voilà on a voté, on est gentil, donnez-nous le lycée. Non ce n'est pas comme cela que ça doit se passer. Ça peut être comme cela entre élus, entre élus qui ne réfléchissent pas, qui sont loin, qui se tiraillent entre partis, mais nous à poussan on doit garder la maîtrise de ce qui peut être encore garder.

Moi je suis persuadé que si on attend, qu'on demande à la Région de les rencontrer, qu'il y a un élu qui nous explique, auquel on expose tout cela et qu'il ait pas une vue parcellaire du lycée, de la ZAD, c'est une réflexion globale qu'il faut avoir, ce n'est pas au cas par cas, au coup par coup, je vote unanimement pour un lycée, et je vote les yeux fermés pour une nouvelle ZAD qui empêcherait le lycée à notre avis. Parce qu'il n'y aura rien, il n'y aura pas la logique d'implantation du lycée si comme on l'a lu et comme on l'a compris il n'y a que des containers empilés les uns sur les autres, sortis... ;

Monsieur le Maire : non mais arrêtez de délirer là, là vous délirez, non mais peu importe, oui c'est totalement faux en plus, ça me rappelle ce qui a été décrit la dernière fois 10 ans en retard. Ecoutez-vous n'êtes pas d'accord, de toute manière on est obligé de délibérer ce soir sinon la ZAD tombe d'elle même

Danièle NESPOULOUS : Pas obligé on a eu cette note pas dans les délais.

Monsieur le Maire : on est obligé de passer cette délibération.

Danièle NESPOULOUS : c'est exact parce qu'on souhaitait que nous en discussions entre nous, il n'y a même pas de discussions possibles puisque l'ensemble des élus n'a pas pris connaissance de l'ensemble du dossier, donc c'est un vote qui va être donné, un blanc-seing qui va être donné à la Région sans qu'on ait pu en discuter.

Monsieur le Maire : pas du tout, on est sur une ZAD, je vous rappelle, on n'est pas sur quelque chose de concret, on est sur une protection au niveau de l'achat des terrains, une ZAD c'est cela. Et c'est là où les gens confondent tout, après tout se discute, ce rapport je vous l'ai donné, je l'ai donné à Jacques LLORCA parce que les gens ne découvrent pas, j'ai rencontré Jacques LLORCA parce qu'on se rencontre pour autre chose, pour le lycée notamment. Je l'ai donné quand j'ai pu le donner, quand j'ai eu l'information tout simplement.

Moi je suis surpris de votre réaction d'une part, mais c'est la vôtre et ça vous regarde. Effectivement on a l'impression quand on vous écoute, parce que vous êtes enflammée, et puis c'est bien, mais que finalement on a réfléchi à rien et qu'il n'y a que vous qui réfléchissez, ça c'est important effectivement.

Non mais vous l'avez dit et vous ne vous rendez pas trop compte de ce que vous dites, mais c'est un peu la conclusion de votre intervention. Au-delà de ça il y a un impératif, s'il n'y avait pas d'impératif de date, je ne l'aurais pas mis ce soir en vote supplémentaire.

Soyez bien conscient de cela, c'est votre choix, le choix vous appartient, le nôtre aussi, donc on va le mettre au vote, qui est pour ?

Jacques LLORCA : je crois qu'il faudrait au lieu de s'envoyer les uns aux autres la lecture et pas la bonne lecture, l'interprétation, etc. Excusez-moi, mais personnellement et je sais que je vais déplaire, je suis

géographe et je sais lire un rapport économique, et ce rapport il est remarquable. Il est remarquablement bien fait, vous avez évoqué le quai H, moi il me suffit de lire, un tout petit encart qui est fait sur le quai H ou il est dit qu'effectivement il ne s'agit donc pas d'établir sur ce terreplein de la logistique pour conteneur, c'est-à-dire dépotage de conteneurs et reconstitution de lots car cette activité nécessite la construction de hangars de grande dimension et dans le restant du rapport, il est décrit ce qu'est la logistique et les impératifs de la logistique et l'automatisation de la logistique et la superficie minimale indispensable qui est justement 40 Ha, les logisticiens à l'échelles des transports internationaux ne veulent pas bricoler ici ou là et c'est là qu'incontestablement Poussan présente un intérêt, un vrai intérêt et moi je ne suis pas contre l'intérêt que nous présentons justement, mais ce qui est important c'est comment on arrive à concilier les prétentions, ambitions, démonstrations qu'on a faites au dernier conseil municipal et qu'on continue d'essayer d'instruire les uns et les autres et en même temps cette enfermement positif, moi en même temps je pense que c'est positif, et effectivement ce n'est pas des empilements de conteneurs c'est des grandes structures construites, modernisées, soumises aux normes d'environnement, très certainement informatisées mais qui ne seront pas fatalement attentatoire à l'espace mais ça se pose en terme d'équilibre entre différentes activités.

Et là la Région ne l'évoque pas du tout, ce n'est pas leur intention. Alors la protection des terrains, bien sûr éviter la spéculation, c'est fondamental on est bien d'accord, mais justement on pense quand même qu'il faut envoyer à la Région ce signal positif d'à la fois dire votre démarche d'arrière port de Sète et d'équilibrage écolo, agriculturo c'est une évolution positive mais en même temps le dernier coup à jouer de l'avenir de Poussan, il est autour d'autres types d'activités modernes en même temps que d'un centre de formation qui soit en adéquation avec toutes les innovations technologiques.

Et ça la Région ne l'a pas encore entendu et n'est pas fatalement déterminée à l'entendre pourvu qu'on ait voté la ZAD.

Alors on ne demande pas l'effacement de ce vote on demande de faire la démarche pressante finalement. Alors on connaît l'environnement tous, je crois qu'il faut quand même le dire en ce moment le Maire, les Adjoints soyons transparents, sont soumis à une pression que moi j'estime éhontée, politicienne avec la fusion à venir, il y a 2 candidats à la présidence, l'un est à droite, l'autre est à gauche, pour schématiser et la Région a un candidat et demande à tous les Maires de voter pour ce candidat.

Et si les Maire ne s'exécutaient pas les récompenses deviendraient rares ou les punitions effectives, je ne sais pas comment il faut dire. Et donc tout ce débat est derrière aussi. Alors c'est gênant, c'est pour cela qu'on se trouve enfermé en quelque sorte.

Mais Monsieur le Maire on vous le demande avec, ce n'est pas du tout attentatoire envers qui que ce soit, même si de temps en temps le vocabulaire glisse.

Est-ce qu'il n'est pas pensable devant cette brusquerie qui nous est faite à tous et vous pour commencer, est qu'il n'est pas pensable, demain matin d'appeler la Région en disant voilà c'est un sujet vachement passionnant, hyper important pour la Région et pour Poussan, mais venez nous le dire physiquement, et qu'on nous dise nous ce qu'on attend aussi. Parce que quand Mr LUBRANO est venu on a bien dit qu'elles sont les mesures compensatoires possibles, vers le conseil départemental aussi pour le réseau routier.

Mais finalement ils ne nous ont jamais répondu, pris par leurs bagarres internes. Donc après je pense, il faut le dire avec sérénité, il n'y a aucun et surtout pas de conflit interne au niveau du conseil municipal de Poussan. L'intérêt des Poussanais, je pense qu'il est réfléchi et voulu par tout le monde de la même façon.

Monsieur le Maire : je vais quand même compléter, je vais répéter. C'est une ZAD pour protéger ces terres sur le PLU, ces terrains restent agricoles. Tout reste agricole, c'est-à-dire que Poussan garde la main. Même si la Région a tout acquis.

Pour faire changer de statut c'est Poussan qui aura la main. Effectivement s'il suffit de voir la Région pour dire, nous on souhaite ça. Là on parle sur la ZAD, c'est pour cela qu'on s'écarte. Même si c'est intéressant de dire il faut mettre des gardes fous, effectivement. Même s'ils ne parlent que de containers, un lycée c'est 3 ou 4 hectares sur 40 cela peut se caser sans problèmes, mais ce n'est pas que le lycée à caser, c'est autre chose, mais je dis que sur ce dossier on vote pour la ZAD, on a l'impératif de voter aujourd'hui sinon la ZAD est foutue. Et la ZAD foutue ça veut dire que ça peut partir n'importe où, sachant qu'on garde la main par rapport au classement de ces tènements pour le PLU qui resteront agricoles.

Donc moi il n'y a pas de soucis à ce que je vois la Région, parce que là je vais vous dire ils doivent être pendus au téléphone, moi je ne les appellerais pas, parce que je n'ai pas à les appeler. Ils nous ont mis dans l'embarras sur ces affaires très rapidement, alors que je les ai vu il y a 10 jours en leur disant attention ça se fini le 28.

On en a parlé, tu le leur avait dit avant, moi je le leur ait dit après, on m'assure que. Jeudi dernier ou on a inauguré le quai H et tout le reste tout le monde s'est fondu en excuse mais en disant bon on va voir ce qu'on

peut faire. Ça a été pondu très rapidement, moi je redis on vote pour une ZAD, Poussan garde la main dans la mesure où ces terres restent agricoles. Et si on ne veut pas le faire évoluer au niveau du PLU c'est Poussan qui le fera évoluer ou non, si Poussan dit non cela restera agricole. Donc on garde la main sur ce qui va être implanté dessus.

Jacques LLORCA : Pardon deux choses : 1^{ère} remarque le PLU attention on est dans une situation PLU surréaliste puisque notre PLU il est dans les limbes pour le moment et on repart pour un tour de PLU avant qu'il soit validé, exécutoire. On a un PLU en papier, on l'a pas le PLU. C'est un premier point.

Un 2^{ème} point serait que la délibération, et ça n'engage que moi, pas le groupe, la délibération devrait être explicitement assortie de la remarque soulignée sur soulignée que le PLU garde à Poussan sur l'utilisation des terrains nonobstant le vote d'une ZAD. Parce que nous sommes élus et nous savons comment fonctionne les élus, ils n'auront peur « que d'une vraie réalité ». Mais voter comme leur démonstration le fait, ils nous laisseront comme dirait l'autre braire mais voilà la caravane passera et puis c'est tout, c'est ça le problème.

Monsieur le Maire : le projet de changement d'appellation du tènement ne passera que par la décision de Poussan, en priorité. Sans Poussan on ne changera l'agricole en industrie. Ça c'est la Loi, c'est quand même sur le territoire Poussanais, mais même là si on applique le POS actuel on est en agricole donc on garde toujours la main.

De toute manière il n'y aura pas de PLUI chez nous puisqu'aucune des 14 communes ne le souhaite, donc c'est vrai que le PLU s'applique ou pas ces terres resteront agricoles et Poussan est incontournable là-dessus. La Région sera obligée de demander à POUSSAN, si on avait un PLUI on ne serait pas dans la même position. Avec la PLUI c'est l'Agglo qui va prendre la décision, là le fait que tout le monde garde son PLU, c'est quand même pour nous quelque part une protection par rapport à ça et là les discussions peuvent s'engager très rapidement pour dire, nous votons ou nous ne votons pas, nous allons voir. Peu importe le résultat, on a voté cela mais sachez que l'on garde la main et discuter de l'avenir de ces terres.

Jacques LLORCA : tant pis on va ressembler à des marchands de tapis mais en terme de procédure est ce qu'il n'est pas pensable en mettant, comment dire toute fierté dans la poche, est ce qu'il n'est pas pensable, demain matin, vous interpellez la Région et vous dites,

Lundi on a un conseil municipal exceptionnel, envoyez-nous un représentant de la Région, tels que j'évoquais tout à l'heure pour nous présenter la tripe en quelque sorte de la pensée de la Région. Et non pas nous envoyer des documents, moi que je trouve remarquables, je le répète encore une fois, mais qui sont une démonstration imparable de l'aboutissement. Et on est plus ou on en est pas à 48 heures près en terme administratif.

Monsieur le Maire : sur la ZAD si.

Jacques LLORCA : c'est comme l'Europe, on arrête la pendule

Monsieur le Maire : non je peux vous dire que demain les délibérations vont être transmises, on est coincés. On n'a pas remis du 31 à aujourd'hui par rapport à la Région, on l'a remis pour absentéisme. Et puis on voit qu'aujourd'hui ça a été limite aussi. Donc c'est pour ça qu'on l'a remis, on l'a remis bien avant que la Région nous demande de délibérer. Non si c'était possible on l'aurait fait.

Jacques LLORCA : mais ça vaut le coup de le tenter.

Monsieur le Maire : non on ne le tente pas, ce n'est pas un problème de, c'est un problème de régularité ou on vote ou si on ne vote pas on passe à côté, point.

Jacques LLORCA : ce n'est pas sûr du tout.

Monsieur le Maire : non mais la Région peut venir on est obligé de voter aujourd'hui sur cette ZAD. Mais que la Région vienne ce n'est pas un souci

Danièle NESPOULOUS : si on a voté ils ne viendront pas

Jacques LLORCA : le problème c'est que s'ils viennent une fois que c'est voté, ils viendront pour parler mais ils ne viendront pas pour co-décider. L'important il est là c'est ça qui est capital, alors c'est quand même un peu stupéfiant qu'à 24H près on soit condamné au bout de 10 ans en quelques sortes d'inquiétude autour de ce qu'est la richesse de Poussan, c'est-à-dire l'espace et la situation, qu'on soit en quelques minutes condamnés à se lier les mains, parce que malgré l'histoire du PLU, le rouleau compresseur, quand on le lit ce rapport est très démonstratif, les investissements qui ont été faits sur Sète, les 200 M qui ont été investis sur Sète, les 34 M du fameux quai que nous venons d'évoquer, tout cela c'est pas balancé pour attendre à un moment donné le bon vouloir du PLU de POUSSAN.

Aucune illusion à se faire, même le Département est rentré dans le coup puis la 'l'A 600 qui sera aménagée en 2 fois 2 voies pour le transport lourd, c'est écrit dans le rapport. Donc ça mérite de tenter, c'est le poker, un coup auprès de la Région et puis après si on est « cuit » et bien on essaiera d'être « mi- cuits ».

Autrement pour ne pas prolonger par rapport à cette situation, à notre niveau on ne va pas voter contre mais on va dire qu'on ne participe pas au vote parce qu'on est pas dans les conditions pour voter mais on ne peut pas être contre en plus, le continu sera positif à terme mais il ne remplit pas les attentes que nous exprimons et que nous avons exprimé d'ailleurs ensemble dans une amitié touchante, je pense aux absents, j'ironise un peu là, concernant l'aménagement de la Plaine et du Lycée.

Monsieur le Maire : alors pour information je pense mais ça a été très rapide que j'ai une convocation à la Région, la semaine prochaine, si ça concerne la ZAD, je ne veux pas vous dire de bêtises mais ma secrétaire me l'a dit très rapidement ce soir, ou nous sommes conviés avec Mr NATTA, si c'est sur la ZAD je vous convie sans problème à ce qu'un des élus de l'opposition se joigne à nous sans aucun souci. Si c'est le sujet, même si ça n'est pas le sujet ça ne me gêne pas.

On acte que vous ne prenez pas part au vote, nous nous allons voter en rappelant que c'est une ZAD. Et ce ne doit rester qu'une ZAD, après c'est vrai que le débat peut avoir lieu mais je dis restons sur la ZAD pour l'instant. Nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient ? qui est contre. A l'unanimité moins ceux des non participants au vote.

RAPPORT N° 7 – RESSOURCES HUMAINES – Provision pour litige.

Danielle BOURDEAUX – rapporteur : le 26 février 2014 la TA a rendu un jugement concernant le litige opposant la commune à un agent. En effet celui-ci conteste la situation administrative dans laquelle il a été positionné par rapport à la position qu'il occupait quand il était salarié de l'OMS. La juridiction administrative nous demande de réintégrer l'agent en qualité d'agent contractuel de droit public, sur un emploi permanent et de reconstituer sa carrière et ses droits sociaux.

L'application de ce jugement pose des problèmes de droit qui semblent contradictoires et s'opposent à d'autres règles de droit dans la complexité du statut de la fonction publique territoriale.

En attendant une décision du juge administratif qui clarifie la situation nous devons faire une provision pour litige auprès du comptable public.

Je vous demande donc d'approuver par principe la réservation des crédits budgétaires concernant ce litige d'une somme de 19 000 € à l'article 6815 – provision pour risques et charges de fonctionnement courant.

Si vous avez des questions ?

Jacques LLORCA : qu'elle est la contre-expertise qui semble donner à l'employé concerné ou raison ou tort à la mairie, parce que cela semble contradictoire, c'est cela le problème

Danielle BOURDEAUX : le jugement nous dit de le réintégrer en tant qu'agent contractuel de droit public, donc nous lui avons proposé un contrat dans ce sens. Il a refusé de le signer, nos avocats nous disent que nous sommes dans la légalité, son avocat nous dit bien sur le contraire. Donc il y a deux avis qui s'opposent, il n'y a que le tribunal maintenant qui peut juger de ce que nous devons faire exactement.

Jacques LLORCA : et autrement dit, je l'interprète, il veut plaider en droit privé par rapport au public ce qui est devenu une pratique habituelle.

Danielle BOURDEAUX : n'oublions pas que sur le poste pour lequel nous statuons actuellement, c'est un poste de droit privé, pour le moment.

Monsieur le Maire : sur le principe effectivement on a eu un jugement en 2014 de payer le retard des salaires. Parce que pendant 2 ans il est resté au chômage sur ce demi emploi. Le trésorier de l'époque n'a pas souhaité payer tant que cette personne n'a pas remboursé Pole Emploi des sommes qu'il avait touché.

Et là le tribunal nous rappelle au souvenir donc cette somme est toujours provisionnée sauf que là ça a changé de Trésorier et le Tribunal nous a écrit en nous demandant pourquoi nous n'avions pas honoré notre dû. Nous avons reposé la question à ce trésorier qui a dit qu'il ne comprenait pas, qu'elle avait outrepassé ses droits, et qu'il nous autorisait à payer.

Effectivement sans aucun souci je vous autorise à payer, libre à moi d'envoyer un courrier à Pole Emploi et de leur dire cette personne a été réglée deux fois, une fois par le chômage, une fois par le reste donc c'est tout simplement pour régulariser ce non-paiement de retard que nous a imposé le tribunal ou sa conteste.

On a mis une somme qui est d'à peu près ce qui est demandé, il n'y a aucun souci là-dessus. On a fait appliquer en terme d'emplois ce qu'à demandé le tribunal, ce qui paraissait à l'époque une demande un peu farfelue, surtout un jugement un peu farfelu, ma foi, c'est eux qui ont jugé, c'est vrai qu'il est à mi-temps sur un emploi de fonctionnaire et à mi-temps sur un emploi avec un autre statut. Donc lui son souhait se serait de passer à temps plein fonctionnaire.

Nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient ? adopté à l'unanimité.

Je vous remercie et je clôture la séance.